Communiqué



Sujets abordés :
Protection sociale complémentaire (PSC)

Dialogue social du 7 octobre 2025 : des inquiétudes en regard de la nouvelle PSC

Les représentants CFE-CGC ont participé au groupe de travail (GT) du CSA de réseau Insee du 7 octobre à l'occasion duquel un point d'information a été délivré par le secrétariat général sur la nouvelle protection sociale complémentaire.

Pour mémoire, les agents des ministères économiques et financiers devront pour la plupart (sauf dérogation) basculer au 1er janvier 2026, de manière obligatoire, vers l'opérateur Alan pour ce qui est de la couverture santé (remboursement des prestations médicales), et vers la GMF pour la prévoyance (prise en charge de la rémunération en cas d'arrêt maladie, assurance décès).

L'administration, représentée par le secrétariat général, a rappelé aux organisations syndicales que son rôle n'était pas de conseiller les agents et que si elle le faisait, elle se mettrait dans l'illégalité. Nous relayons ce message de grande prudence avec lequel nous sommes en phase, à l'attention de nos collègues des services RH qui pourraient être sollicités pour des conseils : ils ne doivent pas en donner. Ce message de prudence vaut aussi pour tous les représentants du personnel.

Pour autant, nous entendons tous la détresse de nombreux agents, perdus à l'approche de la mise en œuvre du nouveau dispositif. Nous rappelons tout d'abord que si les fédérations syndicales ont soutenu cette évolution de manière unanime, il n'en demeure pas moins qu'elles n'ont pas été les principales pilotes de l'évolution du dispositif : le politique, puis l'administration, y ont aussi une part importante. Sur le fond, pour la CFE-CGC, concernant la complémentaire (Alan) et la prévoyance (GMF) il s'agissait d'un effort de solidarité de la part des agents les mieux rémunérés au bénéfice de nos collègues qui le sont moins bien. Cependant, nous entendons et comprenons les remontées amères, faisant suite aux premières simulations, dans un contexte de forte dégradation de nos situations financières, quel que soit le grade.

Concernant les informations recueillies mardi.

Sur la communication de la part des opérateurs, plusieurs Webinaires se sont déroulés et ont été enregistrés. Ils peuvent être consultés par tous les agents à partir de la page Symphonie (intranet Insee) dédiée. Nous vous recommandons vivement de les regarder. Depuis cette semaine les agents commencent à recevoir sur leur boîte professionnelle un mail individuel pour commencer à s'affilier. Les messages arrivent progressivement jusqu'à la fin de la semaine prochaine où tout le monde aura reçu un message. Une 2ème série de webinaires commence à être organisée pour des gens qui auront des questions précises. Des permanences avec de la présence physique sont organisées pour les agents ayant des difficultés importantes, un jour par site dans le ministère. Les sites (Insee ou établissement d'une direction du Ministère) sont précisés sur l'intranet. Des facilités horaires seront proposées pour y assister. Les rendez-vous sont à prendre en ligne une semaine avant la date de la permanence. Deux Flash RH ont également été diffusés, nous vous invitons à vous y référer.

Autre information significative, les cotisations seront recalculées tous les mois, ce qui fait que nos salaires pourront varier désormais tous les mois. Nous avons questionné le secrétariat général qui nous a assuré que la charge de travail des gestionnaires RH du CSRH ne serait pas impactée.

Par ailleurs, il semblerait que la GMF ne commencera vraiment à prélever les cotisations qu'en mars 2026, mois pour lequel un rattrapage de 300 à 600 euros pour les agents aux revenus les plus élevés, pourrait avoir lieu, selon nos informations. S'y préparer.

Enfin, nous incitons tous les collègues qui contactent les opérateurs, y compris l'opérateur historique, à la plus grande prudence car il semble que des informations contradictoires sont délivrées, notamment concernant les agents malades ou récemment malades (affectations de longue durée ou temps partiel thérapeutique).■